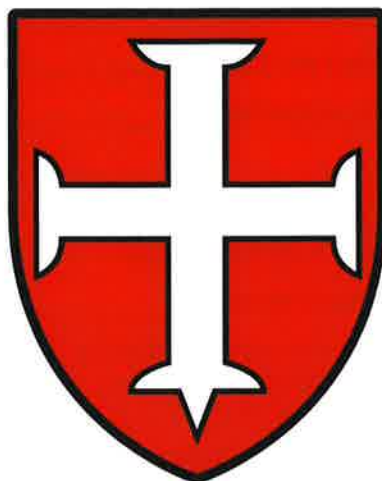


**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



PROCÈS-VERBAL

Séance du 11 octobre 2021

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	3
2.	PV des séances du 3 juin et du 26 juin 2021	4
	PV du 3 juin 2021	4
	PV du 21 juin 2021	4
3.	Approbation de l'ordre du jour	5
4.	Communications du bureau du Conseil	6
5.	Communications de la Municipalité	8
	Administration générale	8
	Finances, mobilité, urbanisme, développement durable	8
	Enfance, écoles, affaires sociales, culture, cultes	9
	Police des constructions, routes, port, informatique	11
6.	Préavis - Rapports des commissions	12
	Préavis N° 01/21 – Compétences municipales (CoFin)	12
	Préavis N° 02/21 – Arrêté d'imposition 2022 (CoFin)	13
	Préavis N° 03/21 – Budget 2022 (CoFin)	17
7.	Initiatives, dépôt de motions, postulats (point supprimé)	18
8.	Réponses de la Municipalité aux initiatives (point supprimé)	18
9.	Associations intercommunales	19
	AJET - ASCOT - APEJ	19
	SITSE	19
	POLICE NYON REGION	19
10.	Divers et propositions individuelles	20

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité et salue la présence des nouveaux élus pour cette nouvelle législature.

Il donne quelques informations préliminaires sur l'observation des règles de protection Covid qui restent en vigueur durant l'assemblée, ajoute que le réseau wifi de la salle communale est disponible pour les personnes qui souhaitent suivre la documentation électronique.

Il invite les personnes qui souhaitent recevoir les documents du Conseil par voie électronique à bien vouloir déclarer leur consentement en signant le document mis en circulation dans la salle. Les autres continueront à recevoir les documents par la poste.

Il rappelle aux conseillères-ers qu'ils sont élus par les citoyens de Crans et qu'ils s'engagent à siéger, ici, de façon régulière et assidue en participant à la vie politique, comme ils en ont pris l'engagement lors de la prestation de serment.

Constitution du bureau :

- M. Henri Bossert, Président
- M. Claude Lagrange, Vice-président
- Mme Fabienne Vionnet, Secrétaire
- Mme Christine Chauvet, scrutatrice
- Mme Moravia Widmer, scrutatrice
- Mme Ulrike Richardson, scrutatrice suppléante

Huissier : M. Laurent Sinner

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert Middleton, Syndic
- Mme Johanna Pini, Vice-Syndique
- Mme Marie-Noëlle Gay
- M. Yvan Rueff

M. Bernard Henrioux est excusé pour raison de santé

Quorum : 38 conseillères et conseillers sur 45 sont présents, le Conseil peut délibérer légalement.

La majorité simple est fixée à 20 voix contre 18.

6 membres du Conseil sont excusés :

- M. Bautz René
- M. Berni Maximilien
- M. Cretegnny Yves
- M. Kohler Olivier
- M. Pilloud Gilles
- M. Pollak Michel

Absence non excusée : 1

- M. Borcard Laurent

La séance est ouverte à 20h12.

2. PV des séances du 3 juin et du 26 juin 2021

PV du 3 juin 2021

Le Président informe le Conseil que Mme Catherine Schmutz a été assermentée devant le bureau du Conseil, le 20 août 2021 lors d'une réunion de la Commission des Finances, elle siège à présent de plein droit.

Le PV est repris depuis le point 7, les points précédents ayant été adoptés par le Conseil séance tenante, sous l'autorité de M. le Préfet.

Le PV est revu point par point. Il n'y a pas de commentaire.

Vote pour l'approbation du PV :

Refus :	Aucun
Abstention :	1
Approbation	Majorité

Le PV du 3 juin 2021 est accepté à la majorité.

PV du 21 juin 2021

Le Président passe les différents points en revue.

Concernant le point 6.3, rapport de la CoFin sur le préavis 45/21, M. Lars Kermode demande une correction, page 12, à la dernière ligne du dernier point, « - en matière de péréquation directe... » :

La phrase est modifiée comme suit : « *...l'augmentation de la charge péréquative est la conséquence du passage de 45 à 48 points du plafonnement de l'effort ...* » remplace « *... l'atteinte du plafond de 48 points est la cause de l'augmentation de la charge péréquative* ».

Vote pour l'approbation du PV ; les nouveaux élus sont priés de s'abstenir de voter.

Refus :	Aucun
Abstention :	6
Approbation	Majorité

Le PV du 21 juin 2021 est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président précise que les points 7 et 8 restés sans objet sont retirés de l'ordre du jour.

Il ajoute quelques commentaires préliminaires sur le préavis No 01/21 – Compétences municipales :

- celles-ci découlent directement du règlement du Conseil qui dicte toutes les attributions du conseil communal ;
- les attributions sont déléguées par le Conseil à la Municipalité pour la durée de la législature ;
- celles-ci s'étendent jusqu'au 31 décembre qui suit la fin de la législature.

Le Président demande au Conseil de s'exprimer sur d'éventuelles demandes de modifications.

M. Bernard Vogel signale que la date inscrite sur la convocation est postérieure à la séance (on lit 30 octobre 2021) et demande sa correction.

Voter pour l'acceptation de l'ordre du jour, avec les modifications demandées :

Refus :	Aucun
Abstention :	6
Approbation	Majorité

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances :

Lundi 6 décembre à 19h00, la séance sera suivie d'un repas.
Les dates de l'année 2022 ne sont pas encore fixées.

Votation fédérale du 26 septembre :

Résultats à Crans

Objet 1 : Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » ; l'initiative est rejetée par 647 voix contre 171.

Objet 2 : Modification du Code civil suisse (Mariage pour tous) ; l'initiative est acceptée par 534 voix contre 287.

À Crans la participation se monte à 66% (845 votes valables pour 1276 électeurs).

Dans le district de Nyon, seule la commune de Vinzel connaît une participation plus forte d'un demi-point. Ces chiffres montrent la bonne implication politique du corps électoral de la commune.

Prochaines votations et élections :

Dimanche 28 novembre 2021, 3 objets fédéraux, le bureau électoral est convoqué.

Dimanche 20 mars 2022 : élection du Grand Conseil Vaudois et premier tour de l'élection du Conseil d'État.

Dimanche 10 avril 2022 : second tour de l'élection du Conseil d'État.

Pour les élections du Grand Conseil et du Conseil d'État, des forces supplémentaires seront recrutées parmi les membres du Conseil, ainsi que parmi les jeunes citoyens afin de les initier à la vie politique.

Visite et inspection des registres du Conseil par le Préfet, Mme Chantal Turin :

Les registres du Conseil ont été inspectés en date du 23 septembre 2021. Le Préfet constate la très bonne tenue de nos registres et des pièces demandées et exprime sa satisfaction sur la manière dont nos archives sont tenues et sur l'activité communale en général.

Rencontres entre le bureau du Conseil et la Municipalité :

Lundi 23 août 2021, rencontre avec M. le Syndic et une partie de la CoFin pour la présentation du préavis No 01/2021.

Lundi 13 septembre 2021, rencontre avec la Municipalité au chalet de Cuvaloup, afin de déterminer les objets et le cap à suivre pour la première année de la législature. Ces rencontres régulières permettent aux 2 organes politiques de coordonner leurs actions. Rencontre terminée par une fondue.

Information aux nouveaux élus :

Lundi 25 octobre, rencontre entre le bureau du Conseil et les nouveaux élus au caveau communal. Séance d'information sur les différentes activités du Conseil et sur le règlement du Conseil, ainsi que sur les activités intercommunales.

Intercommunales :

Mardi 12 octobre 2021, présentation du budget de l'ARSCO SA qui gère le patrimoine immobilier des bâtiments scolaires de Terre Sainte. Deux membres du Conseil sont convoqués, parmi la CoGest et la CoFin.

M. Dislich représentera la CoFin, un membre de la CoGest doit malheureusement s'abstenir. Le Président élargit la convocation à tout autre membre du Conseil.

Vacations du Conseil :

Suite à une question posée en fin de législature par un membre du Conseil, le Président confirme que les vacations du printemps dernier ont été versées directement sur comptes bancaires.

Envoi et réception des documents du Conseil :

Le Président invite les personnes qui désirent recevoir les documents du Conseil par e-mail à donner leur consentement en signant le formulaire mis en circulation dans la salle.

La convocation et l'ordre du jour continueront à être envoyés par la poste.

Le Président passe la parole au Conseil pour d'éventuelles questions :

Mme Nathalie Sauvain : n'a pas de question, mais tient à féliciter et à remercier le bureau pour la séance d'information aux nouveaux élus.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale

M. le Syndic, Robert Middleton prend la parole.

En préambule, M. le Syndic donne quelques nouvelles sur la santé de M. Bernard Henrioux qui se remet d'une intervention chirurgicale à cœur ouvert et qui reprendra le travail demain.

Il donne quelques explications sur une ligne du budget que la Municipalité prévoit de supprimer, concernant la création d'un parc à chiens. Le sujet sera abordé au mois de décembre avec des informations plus complètes. Il signale un document déposé sur les sièges, que Mme Johanna Pini expliquera plus tard dans la séance. Il salue la présence de M. Yvan Rueff dans les rangs de la Municipalité.

En vue de la prochaine séance de l'APEJ consacrée au budget, la Municipalité a l'intention de convoquer les délégués de Crans, avec l'accord du Président. Il souligne le poids des montants en jeu et désire présenter la position municipale sur ce budget avant la séance de l'assemblée intercommunale.

Il informe que la Municipalité s'est réunie pour une séance extra-muros pour la préparation du programme de législature qui sera présenté au mois de décembre.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable

Mme Johanna Pini prend la parole.

Elle informe le Conseil sur les activités de l'association des communes vaudoises (AdCV) tenues en ce début de législature. Le 23 septembre, assemblée générale, point sur les négociations sur la réforme du système péréquatif, les discussions avec le Canton sont au point mort. Une séance réunissant l'AdCV, l'UCV et le Conseil d'État fin août a été annulée. Il n'y a donc apparemment pas eu de réunion de cette plateforme de négociation depuis fin juin. L'objectif d'arriver à une réforme du système péréquatif pour le budget 2023, comme prévu dans l'accord entre l'UCV et le Conseil d'État, est encore loin.

Elle informe qu'elle participe au groupe de travail créé par l'AdCV pour définir une stratégie pour les prochaines années. Cela dépasse les questions de péréquation.

Concernant le développement durable, Mme Pini annonce l'introduction d'une série de petites mesures favorables à l'environnement. Un engrais à base d'algues sera expérimenté pour le gazon du terrain de foot, à la place des engrais chimiques utilisés auparavant. La commune a participé à la campagne cantonale de promotion du transport public dans le cadre des activités de loisirs (campagne d'affiches et informations diffusées sur le site internet de la Commune). Crans participe à la 2^e phase de mise en place des réseaux agroécologiques développés par Région de Nyon. Ces réseaux visent à soutenir les agriculteurs engagés dans le maintien et la promotion de la biodiversité.

En novembre, la Municipalité démarrera ses échanges avec les groupes de travail sur les thématiques du développement durable identifiées comme prioritaires.

Finalement, elle informe le Conseil sur les projets de la Commune. La Municipalité a commencé une analyse sur l'avenir de la salle communale. Les conclusions ne sont pas encore prêtes, mais la Municipalité évalue les différentes options possibles (choix de l'emplacement le mieux adapté, construction ou rénovation).

Pour terminer, elle informe que le document déposé sur les sièges en début de séance présente un tableau comparatif des différences entre un budget à 56 points et un budget à 59 points. En

fonction du vote sur l'arrêté d'imposition, la Municipalité sera prête à présenter un amendement du budget, au besoin.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture, cultes

Mme Marie-Noëlle Gay prend la parole.

La rentrée scolaire et culturelle s'est bien passée à Crans.

L'école de Crans compte une classe de plus en 5P. L'école est quasiment remplie, 7 classes sont occupées sur 8.

Le collège des Rojalets accueille 2 classes de plus cette année, cela représente 600 élèves. Au primaire, on compte 1364 élèves à la rentrée et ce chiffre est assez stable.

Elle informe le Conseil sur la création de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse (APEJ) qui simplifiera beaucoup la gestion des écoles. Quelques chiffres résument les activités de l'APEJ : 148 employés, 1300 élèves accueillis dans les UAPE, dont 57 à Crans. 60 classes en tout, soit 12 de plus par rapport à l'année dernière. Ouverture d'une nouvelle UAPE « *La Tanière* » à Tannay. Le développement est important et suit les besoins. Le taux d'occupation des UAPE est bon et la répartition s'étend sur toute la journée, entre la pause de midi, l'accueil du matin et de l'après-midi.

La crèche de Crans est très prisée, son taux d'occupation est excellent et se monte à 95%. En tout, 144 places de crèche sont offertes. Des travaux de rénovation et de remise aux normes sont en cours à la crèche « *les Copalines* ». La structure est restée ouverte durant les travaux et accueille 12 enfants de plus. Les travaux seront achevés en fin d'année, malgré un peu de retard.

L'accueil en milieu familial (AMF) compte 19 structures (maman de jour accueillant des enfants).

Au primaire, 85 classes sont ouvertes. Les communes doivent assumer les horaires à journée continue. Une structure d'Accueil pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS), a été mise en service pour les élèves de 7P et 8P. La demande est suffisante et 12 places sont occupées sur 18. Un minimum de 10 était requis pour ouvrir.

Sur le plan sanitaire, le port du masque n'est plus nécessaire entre les enseignants et les élèves.

Reprise des activités culturelles. La fréquentation souffre du Covid, sauf pour la soirée dédiée à Philippe Rahmy, qui a réuni environ 50 personnes.

Prochaines activités : le 5 novembre à 16h – L'aiMant Rose – plantation des tulipes pour le soutien symbolique des personnes atteintes du cancer et de leur famille. Cette action a lieu depuis 3 ans à Crans.

Le 7 novembre à 17h – festival du film Vert – reprise du festival à la salle communale, après plusieurs annulations. Projection du film « *Comment ne pas utiliser d'engrais ?* » suivi d'un débat avec les agriculteurs de Crans, MM. Jean-Christophe Pradervand, Yann Berney et Gilles Pilloud.

Le prochain « *Quoi* » paraîtra à mi-décembre.

Le 16 décembre – repas des seniors – annulé l'année dernière, mais reprise sur présentation du pass-COVID.

Une exposition de photos de M. Philippe Rahmy, auteur natif de Crans, visible actuellement au centre communal, jusqu'à fin novembre.

En matière de durabilité, environ 140 élèves de l'école ont été engagés dans une après-midi « *coup de balai* ». Des groupes de 6 ou 7 se sont promenés dans le village afin de ramasser les déchets, essentiellement des mégots de cigarettes. Un petit flyer expliquant le temps nécessaire pour la destruction naturelle des différents plastiques a été distribué aux participants. Le flyer explique également ce que deviennent différents déchets, comme les restes de repas de l'UAPE qui sont transformés en biogaz.

Un jeune homme est engagé dans le cadre du projet LIFT. Il a passé 4 semaines au port et travaille actuellement avec la voirie. Cela se passe très bien et Mme la Municipale espère que l'on pourra renouveler l'expérience.

Une démarche globale de sécurité autour de l'école est en cours. Un axe porte sur la sécurisation autour de l'école avec l'appui de la PNR et une réflexion sur les voies vélo est en cours avec pro vélo. Cela touche à la fois les sorties à vélo parents/enfants mais aussi les pistes cyclables jusqu'à l'école. Le projet est déjà en bonne voie.

Pour terminer, à l'initiative de Mme Anne Nussbaumer, une salle inoccupée à l'étage de la salle communale a été aménagée en lieu public, ouvert tous les matins aux habitants de Crans. Ce lieu permet de trouver un lieu convivial quand le temps ne permet pas de se rendre au jardin. Il est entièrement meublé avec des meubles de récupération, décoré de plantes et a été appelé « *Le jardin d'hiver* ».

Police des constructions, routes, port, informatique

M. Yvan Rueff prend la parole,

La Commune va faire l'acquisition de 3 radars pédagogiques « *Speedy* ». Les lieux les plus appropriés pour leur mise en service sont en cours d'identification. Il espère que les chiffres affichés seront verts !

Le projet de réalisation de pistes cyclables avance. Il s'agit d'étendre le réseau au-delà de celles qui existent déjà sur la route du lac et sur la commune de Céligny. Deux axes seront privilégiés, soit nord-sud (Crassier – giratoire lac) et est-ouest (Eysins – Céligny), car la différence de vitesse entre les voitures et cyclistes y est relativement importante.

La commune compte plusieurs zones à 30 km/h. La limite de vitesse n'y est pas bien respectée et la visibilité n'est pas toujours bonne. Des contrôles de police sont possibles, même si les zones 30 ne sont pas validées ou homologuées. Ainsi, la Municipalité va pouvoir assurer une certaine discipline sur nos petits chemins, car on y trouve de plus en plus de monde, sans parler des animaux.

Le projet de création d'un nouvel arrêt de bus aux Landes, dans la direction Crans – Nyon, est en cours avec la collaboration des TPN et du service mobilité et routes du Canton. Un plan est prêt pour un arrêt de bus en baignoire, comme dans l'autre sens d'ailleurs. L'arrêt du bus ne perturbera pas le trafic routier. Un passage piéton sera aménagé. Le projet doit maintenant recevoir la validation des TPN. Un préavis sera soumis au Conseil pour la réalisation d'un arrêt définitif. Les bus s'arrêteront aux Landes au prochain changement d'horaire avec un arrêt provisoire. Des informations suivront dès que l'on aura du nouveau de la part des TPN.

Des places d'amarrage ont été sécurisées au port, car certaines n'étaient pas bien alignées. Ces travaux de réaménagement ont permis de valider 5 nouveaux navigateurs. L'application du nouveau règlement a conduit à une exclusion. La Municipalité travaille afin que les bateaux naviguent et que chacun puisse profiter de son embarcation en toute sécurité et avec plaisir.

Concernant la cybersécurité, chacun a pu apprendre dans la presse que Rolle et d'autres communes ont subi des attaques informatiques. Suite à cela, une évaluation du niveau de sécurité de notre parc informatique a été demandée à notre prestataire de service informatique. Une réponse rassurante nous est parvenue, disant que notre sécurité est déjà supérieure à la moyenne. Un audit plus approfondi a toutefois été demandé en vue d'une certification en matière de sécurité.

Le Président reprend la parole et demande si le Conseil a des questions sur ce qui a été dit.

M. Bernard Vogel : intervient pour soutenir le travail de M. Rueff en matière de cybersécurité. Les attaques informatiques sont nombreuses et vont se multiplier. Aujourd'hui, c'était Montreux et d'autres villes du Canton et cela va arriver. Il rappelle que la CoGest avait pointé cette problématique l'année dernière et remercie la Municipalité de sa réaction.

M. le Syndic : précise que la cybersécurité fait partie du dicastère de M. Rueff.

M. Yves-André Fasel : Si les TPN mettent un arrêt pour le 12 décembre aux Landes, comment feront-ils, si nous ne sommes pas prêts ?

M. Yvan Rueff : répond qu'il s'agira d'un arrêt provisoire vraiment très simple. L'arrêt de bus ne sera pas en baignoire et la traversée de la route sera sécurisée pour les piétons. Par contre, lorsque le bus s'arrêtera, toutes les voitures seront arrêtées derrière lui. La création d'un arrêt est possible grâce à la limitation de la vitesse à 60 km/h de la zone.

6. Préavis - Rapports des commissions

Préavis N° 01/21 – Compétences municipales (CoFin)

Le Président rappelle brièvement la portée de ce préavis typique de début de législature et les enjeux liés à la délégation de compétences du Conseil à la Municipalité, comme prévu par l'article 17 du règlement du Conseil.

M. Jean-Daniel Aubry, rapporteur, présente le rapport de la CoFin :

La commission tient à souligner les propositions de la Municipalité qui diffèrent par rapport au préavis de la législature précédente :

- point 3, l'autorisation de plaider devant les tribunaux cantonaux est étendue aux tribunaux fédéraux. Cette demande de la Municipalité fait suite à un cas qui a dû être plaidé jusqu'à cette instance, situation qui risque de se répéter à l'avenir ;
- point 4, l'engagement jusqu'à concurrence de 50'000 francs par cas, lors de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, au lieu des 40'000 francs lors de la précédente législature. L'augmentation demandée (+25%) reste raisonnable au vu du budget total et permet de répondre aux questions urgentes. La commission tient à rappeler la procédure à suivre en cas de dépassement, telle que décrite dans le préavis No 24/19 et le Règlement du Conseil ;
- point 5, à la liste des institutions prévues par la loi pour les placements financiers, la Municipalité demande d'ajouter la banque Migros. En raison des taux d'intérêt négatifs actuels, la Municipalité désire plus de souplesse et souhaite rajouter un établissement bancaire sûr ;
- finalement, la Municipalité demande la prolongation de la validité du préavis No 01/21 jusqu'à l'approbation d'un nouveau préavis, mais au maximum jusqu'au 31 décembre 2026 ce qui couvrira toute la législature, plus la fin de l'année.

En conclusion, la CoFin recommande au Conseil d'approuver le préavis No 01/21, tel que proposé par la Municipalité.

Le Président passe la parole au Conseil pour des questions.

La parole n'est pas demandée.

Le Président relit les conclusions du préavis et passe au vote sur le préavis No 01/21.

Vote et décision du Conseil :

Accepté : à l'unanimité

Abstention : aucune

Refus : aucun

Le préavis No 01/21 est accepté à l'unanimité. Il entre en force et annule le préavis précédent de la législature 2016-2021.

Préavis N° 02/21 – Arrêté d'imposition 2022 (CoFin)

Mme Catherine Schmutz, rapporteuse, présente le rapport de la CoFin.

Elle tient à présenter les points déterminants de l'analyse qui ont servi de base aux conclusions de la commission :

- les derniers exercices déficitaires présentaient néanmoins des comptes bien meilleurs que les prévisions budgétaires. Il en est de même pour le budget et les comptes 2021 ;
- les déficits cumulés de ces dernières années impactent le capital de la Commune dont le solde se montait à 3 mio en début d'année et si le budget 2022 devait être accepté dans sa forme, avec le déficit envisagé, le capital de la Commune se réduirait à 1 mio ;
- la réforme attendue du système péréquatif tarde à se mettre en place et semble fortement compromise pour 2023. De plus, la contribution de 150 mio versée par l'État aux communes, permettra juste de maintenir la facture sociale à son niveau actuel, il ne faut pas s'attendre à une réduction de notre contribution à la cohésion sociale ;
- dès lors, sans réforme du système péréquatif, la Commune devra se résoudre à augmenter le taux d'imposition pour retrouver un équilibre financier, que la Commune prévoie des investissements ou non ;
- le plafond de l'effort péréquatif sera maintenu à 48 points pour 2022 et la Municipalité estime qu'il sera atteint. Différentes simulations montrent qu'une augmentation du taux d'imposition permettrait de dégager des revenus supplémentaires revenant entièrement à la Commune, alors qu'aujourd'hui, une majorité des impôts prélevés part au Canton ;
- d'après ces éléments, la délégation estime que le moment est favorable pour proposer une augmentation du taux d'imposition pour profiter du maintien du plafonnement de l'effort à 48 points en 2022 ;
- parmi les différentes options, une augmentation de 3 points permettrait de réduire le déficit du budget d'environ 1 mio, ce qui correspond aux déficits cumulés des dernières années ;
- cette augmentation de charge semble supportable, par la majorité des contribuables.

En conclusion, la CoFin propose une augmentation de 3 points du taux d'imposition pour l'année 2022 en fixant le taux d'imposition à 59 points. Sans quoi, la Commune pourrait être amenée à augmenter son taux beaucoup plus fortement à très court terme.

La CoFin recommande à l'unanimité d'amender le préavis municipal No 02/21 de la façon suivante :

Le Conseil communal décide :

1. *d'amender l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 en portant le taux du coefficient d'impôt communal à 59 points en lieu et place des 56 points proposés au préavis municipal ;*
2. *de maintenir l'impôt foncier et les autres taxes à leur taux mentionné dans l'arrêté d'imposition 2022 ;*
3. *d'autoriser la Municipalité à soumettre l'arrêté d'imposition amendé à 59 points au Conseil d'État pour approbation.*

Le Président passe la parole au Conseil.

M. Lars Kermodé : précise que le plafonnement de l'effort à 48 points est un mécanisme mis en place par le Canton pour freiner la progression absurde de la facture sociale qui touche quelques communes dans le canton, comme Crans.

Il revient sur l'examen du budget par la commission. Les différentes simulations effectuées et leurs effets sur les recettes d'impôt sont précisément détaillés. Elles soutiennent la proposition de la CoFin de faire bénéficier la Commune d'une augmentation de recettes.

M. Patrick Boehler : s'oppose à cette proposition pour 2 raisons.

La proposition de la CoFin lui semble peu crédible par rapport aux démarches entreprises par la Commune pour dénoncer la facture sociale. L'augmentation proposée démontrerait au Canton que nos citoyens ont encore la capacité de payer plus d'impôts et que la Commune dispose encore de capacités d'investissement.

Il se réjouit de constater les nouveaux investissements prévus, mais pense que l'augmentation d'impôts arrive trop tôt.

Quel message veut-on faire passer aux citoyens alors que nous n'avons aucun projet concret et que l'on augmente de 3 points ?

Avec de tels éléments, le Conseil perdra sa crédibilité sur toutes les actions entreprises contre le Canton ces 4 ou 5 dernières années. C'est pourquoi il s'oppose à la proposition de la CoFin.

Mme Catherine Schmutz : revient sur l'opportunité de dégager des revenus. Si dans l'avenir, le plafonnement de l'effort devait être relevé au-delà de 48 points, les fonds propres de la Commune seraient vite épuisés. Elle cite l'exemple de la Commune de Coppet, forcée de remonter de 8 points, pour finir à 61 points.

Le Canton va faire en sorte que les Communes se rapprochent finalement du taux cantonal moyen de 68 points. Dans cette optique, les augmentations sont inéluctables et il est profitable d'augmenter lorsqu'une part du revenu reste à la Commune, comme c'est le cas maintenant.

Si les déficits sont moins importants que prévu, notre capital sera augmenté d'autant, ce qui permettra de s'engager vers de nouveaux investissements.

Avec les taux actuels très bas, la Commune peut emprunter pour investir, mais la dette doit être remboursée.

La situation actuelle est pleine d'incertitudes, mais une opportunité de dégager des revenus pour la Commune. Au vu des investissements prévus (salle communale, équipements sportifs du haut) qui représentent à eux seuls 2,5 points d'impôt, il est préférable de garantir ces revenus et de lisser les augmentations d'impôt sur les années futures « ...là au moins on profite de cet argent parce qu'il est mieux qu'il soit chez nous, plutôt qu'au Canton ! ».

M. Claude Lagrange : approuve l'argumentation de la CoFin autour du plafonnement de l'effort à 48 points. Il avertit que le Canton n'a pas toujours respecté ses engagements, notamment en matière de facture sociale et il craint que le plafonnement de l'effort ne soit pas maintenu à 48 points au-delà de 2022.

Il relève que la Commune ne connaît pas une situation financière catastrophique. Les résultats négatifs connus ces 4 derniers exercices restent toutefois bien inférieurs aux prévisions du budget. La Commune doit d'abord réaliser des déficits importants avant de réagir. Augmenter les impôts à terme sera nécessaire, mais proposer aujourd'hui une augmentation de 3 points d'impôt, alors que les futurs investissements ne sont pas encore définis, est un peu précipité.

M. le Syndic : précise que le taux de 48 pour le plafonnement de l'effort a été proposé à l'UCV par le Conseil d'État.

M. Jean-Daniel Aubry, M. Thomas Dischlich et Mme Catherine Schmutz interviennent successivement pour défendre la proposition de la CoFin :

la proposition de la CoFin permettra à la Commune de dégager 1 million supplémentaire, sans être affectée par la facture sociale. Pour les contribuables, l'opération est bon marché, attendre que le plafonnement remonte engendrera une hausse d'impôts beaucoup plus forte pour le contribuable pour financer ce même million. Il serait dommage de ne pas en profiter.

M. le Syndic : explique que jusqu'à ce jour la Municipalité avait toujours voulu garder le taux bas. Cependant, les arguments de la CoFin l'ont persuadé de relever les impôts de 3 points.

Par prudence, la Municipalité a présenté un préavis basé sur un taux d'imposition de 56 points, mais partage les arguments de la CoFin. Le Conseil est souverain pour prendre la décision.

M. Lars Kermode : pour répondre aux questions de M. Boehler, il précise que la CoFin s'est préoccupée de l'effet de cette décision pour l'image de la Commune. La CoFin s'est entretenue sur ce sujet avec le Syndic.

M. le Syndic : poursuit et répond que l'augmentation des impôts ne sera pas un signe de défaite pour notre Commune. D'autres communes qui soutiennent notre démarche l'ont également fait : Dully augmente de 8 points pour équilibrer ses comptes. Ils ont attendu trop longtemps et le Syndic ne veut pas se trouver dans la même situation. Pour Crans, il s'agit d'une petite augmentation qui permettra d'engranger 1 million de recettes.

MM. Patrick Boehler et Claude Lagrange : soutiennent les pressions exercées par la Commune sur le Canton. Cette pression doit être maintenue et accepter d'augmenter nos impôts sera le signe que la Commune rentre dans le rang et que nous serons muselés par le Canton.

M. le Syndic : répond qu'il n'est nullement question d'abandonner. Deux recours sont en cours, contre la facture sociale 2019 et contre la facture sociale 2020.

Mmes Catherine Schmutz, Nathalie Sauvain et M. Jean-Daniel Aubry : ne voient pas l'augmentation de 3 points d'impôts comme une erreur ou une défaite, il s'agit d'une opportunité de profiter d'un système dans lequel on ne peut pas avoir confiance.

MM. Cyril Herbez et Quentin Pommaz : s'interrogent sur les variations possibles du taux d'impôt (augmentation/diminution). Au vu des investissements futurs prévus, 13 mios en 2023 et 13 mios en 2024, il est peu probable de voir les impôts baisser.

M. Carlos Mota et Mme Isabelle Nussbaum ; soutiennent la proposition de la CoFin basée sur une situation techniquement claire. Au sujet des investissements prévus, ils se demandent si une démarche de communication auprès des citoyens accompagnera les projets.

M. Patrick Boehler : s'interroge sur le placement du revenu de 1 mio généré par la hausse d'impôts. Avec les intérêts négatifs, le placement ne sera pas rentable, alors que la Commune a besoin de cet argent pour des projets prévus en 2023 et 2024. Le timing n'est pas bon.

M. Lars Kermode : précise que la hausse à 59 points servira à la réduction des déficits cumulés ces dernières années. Les revenus ne dormiront pas sur un compte. En ce qui concerne les investissements, ceux-ci feront tous l'objet d'un préavis et seront financés par l'emprunt.

M. Bernard Vogel : constate que les informations sur l'état des dettes et les possibilités d'endettement ne figurent pas dans les documents présentés.

Mme Johana Pini : répond que la dette se monte à 4 mios et qu'un montant de 1,5 mios sera remboursé durant le mois de novembre. La dette sera donc à 2,5 mios à la fin de l'exercice 2021. Le plafond d'endettement est fixé à 19 mios et la Municipalité proposera de l'augmenter dans la séance de décembre.

M. Bernard Vogel : revient sur le manque de précision du budget et attire l'attention des nouveaux membres du Conseil sur les différences entre budget et comptes. Le budget 2020 prévoyait un déficit de 2 millions, alors que les comptes arrivent à un résultat de 100'000.-
Ce sont des éléments qu'il faut vraiment avoir en tête.

Mme Schmutz : réagit sur la question du plafond d'endettement qui se montera à hauteur de 30 mios pour la législature. Au vu des dépenses engendrées par le service de la dette (amortissements et intérêts), une hausse d'impôts est inévitable à terme.

Elle reconnaît le manque de précision du budget et le déficit inférieur aux prévisions en 2020 et explique qu'en raison d'un revenu d'impôt exceptionnel, la Commune de Rolle a contribué massivement à la facture sociale, ce qui a diminué la charge sur les autres communes contributrices du canton. Effet dont nous avons bénéficié cette fois, mais qui reste totalement

imprévisible et peut aller dans un sens comme dans l'autre. Il en va de même avec les rattrapages d'impôt encaissés par la Commune qui diminuent notre déficit en fin de compte. En ce qui concerne la proposition de la CoFin, l'augmentation de 3 points servira à couvrir les déficits cumulés ces dernières années, et si le rattrapage d'impôts génère des montants plus favorables que prévu en 2021, ceux-ci pourront être portés directement au capital de la Commune pour faire face aux investissements.

M. le Boursier confirme.

M. Le Syndic : met l'accent sur les inconnues qui entourent la préparation du budget. La forte capacité contributrice de la Commune détermine le montant de la facture sociale. Chaque année, ce montant reste la grande inconnue. De même, on ignore encore les effets du Covid sur la facture sociale qui se monte actuellement à 850 mios sans l'effet Covid.

Cet élément ne penche pas en notre faveur, c'est pourquoi la Municipalité partage le principe de prudence dans la conception du budget et voit sa proposition d'amendement comme un plan B.

M. Lagrange demande le vote au bulletin secret. Il est soutenu par 12 membres du Conseil.

M. le Président rappelle la procédure du vote au bulletin secret ;
il relit les conclusions du rapport et l'amendement proposé par la Cofin puis passe au vote.

Résultat du vote et décision :

Bulletins distribués : 38

Bulletins rentrés : 38

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : aucun

Valables : 35

Oui : 18

Non : 17

Le préavis No 02/21 amendé est accepté par 18 voix contre 17.

Préavis N° 03/21 – Budget 2022 (CoFin)

En préambule, le Président explique que le budget présenté par la Municipalité est basé sur un taux d'imposition fixé à 56 points. Vu le vote précédent sur l'arrêté d'imposition qui fixe le taux à 59 points, un certain nombre de postes du budget demandent un ajustement.

Mme Johanna Pini prend la parole.

Suite au vote sur l'arrêté d'imposition, le taux d'imposition est fixé à 59 points pour l'année 2022. La Municipalité propose d'amender le budget comme proposé dans le document remis en début de séance.

Mme la Municipale détaille les deux amendements proposés :

Amendement No 1.

Le Conseil communal décide :

*le poste du budget 440 - Espaces Verts – est modifié comme suit (retrait du parc à chiens),
ligne 440.314 - Entretien des parcs et zones de loisirs CHF 45'000.- (au lieu de CHF 65'000.-)*

Amendement No 2.

Le Conseil communal décide :

suite à l'adoption du taux d'imposition à 59 points, les postes du budget sont modifiés comme suit :

a. 2. Finances :	-14 706 450 CHF
210.4001 Impôt sur le revenu et la fortune PP	-17 398 500 CHF
210.4003 Impôt à la source	-316 000 CHF
210.4004 Impôt spécial étranger	-895 500 CHF
210.4011 Impôt sur le bénéfice et le capital PM	-89 500 CHF
220.4519.02 Fonds de péréquation - plafonnement de l'effort	-331 500 CHF
220.3520 Fonds de péréquation - contribution brute	6 485 000 CHF
b. 6. Police :	994 300 CHF
610.3511 Participation Police cantonale - base péréquation	423 500 CHF
c. 7. Affaires sociales :	11 327 000 CHF
720.3515 Participation à des charges cantonales - (FA SOC)	10 666 500 CHF
1. de réduire l'excédent de charges pour 2022 à CHF 857 265.- ;	
2. d'approuver le projet de budget pour l'année 2022, tel qu'amendé.	

Au final, les modifications apportées au budget conduisent à un excédent de charges de CHF 857'265.-

M. Le Syndic précise que le retrait du projet de parc à chiens diminue le poste 440.3145 du budget de CHF 20'000.-.

M. Lars Kermode, rapporteur, présente le rapport de la CoFin :

Il tient à préciser que la commission appuie les amendements proposés par la Municipalité et proposera d'accepter le budget modifié.

Il relève les points les plus importants du rapport :

- les revenus de la Commune proviennent essentiellement des impôts sur les personnes physiques et morales ;
- les charges du ménage communal sont très bien maîtrisées et stables. Elles se montent à 3,5 mios, ce qui ne représente qu'une petite partie des charges. La commission remercie la Municipalité et M. le Boursier pour leur maîtrise des charges et pour leur bonne collaboration avec la CoFin ;
- il souligne la difficulté de préparer un budget réaliste lorsque la Commune n'a pas de prise sur une grande majorité des charges.

La commission recommande d'accepter les amendements proposés.

Le Président passe au vote. Il propose de faire voter successivement les deux amendements proposés par la Municipalité.

Vote et décision du Conseil, amendement No 1 :

Refus : aucun
Abstention : aucune
Accepté : unanimité

L'amendement No1 est accepté à l'unanimité du Conseil.

Vote et décision du Conseil, amendement No 2 :

Refus : 3
Abstention : aucune
Accepté : majorité

L'amendement No 2 est accepté à la grande majorité du Conseil. Le préavis No 03/21-Budget 2022 est accepté avec les modifications proposées.

7. Initiatives, dépôt de motions, postulats (point supprimé)

Sans objet

8. Réponses de la Municipalité aux initiatives (point supprimé)

Sans objet

9. Associations intercommunales

Rapports des délégués AJET, ASCOT- APEJ, SITSE, POLICE

AJET - ASCOT - APEJ

Mme Isabelle Nussbaum informe le Conseil sur la dernière séance.

- le 29 juin, le même soir, séances d'assermentation des membres des différents Conseils et élections de membres du bureau des associations AJET, ASCOT, APEJ.

SITSE

M. Cédric Aeschlimann informe le Conseil sur les dernières séances des SITSE.

- le 24 juin, dernière séance de la législature précédente, plusieurs préavis ont été acceptés :
 - préavis sur le tarif des indemnités et vacations pour la législature 2021-2026 ;
 - préavis sur les Comptes 2020 ;
 - 4 préavis sur les premiers et deuxièmes buts optionnels, qui ne concernent pas Crans ;
- le 28 juin séance d'installation du Conseil intercommunal et du CoDir :
 - M. André Fiaux de Chavannes-des-Bois, Président du Conseil intercommunal
 - M. Michel Polak de Crans, Vice-président
 - M. Claude Hilfiker de Mies, Président du CoDir
 - M. Alexandre Legrain de Crassier, Vice-président du CoDir
- prochaine séance le 11 novembre 2021, l'ordre du jour n'est pas connu
- le 2 octobre, journée portes ouvertes organisée par les SITSE pour les nouveaux élus avec visite de la STEP et de l'ensemble du système de traitement et de distribution de l'eau aux communes membres. M. Aeschlimann remercie l'équipe des SITSE pour leurs réponses aux questions et pour cette journée très bien organisée.

POLICE NYON REGION

M. Patrick Boehler informe le Conseil sur la dernière séance de la PNR.

Première séance de législature, plusieurs préavis ont été adoptés :

- préavis sur le tarif des indemnités et vacations ;
- préavis sur la délégation de compétences ;
- préavis sur le Budget 2022, « ...avec un moyen extraordinaire d'augmenter les revenus... ».

10. Divers et propositions individuelles

M. Pascal Gobet : revient sur la sécurité routière et la vitesse trop élevée sur la route de Céligny, notamment les bus. Afin de faire progresser la situation, il propose que le seuil ralentisseur actuellement placé devant l'ancienne école soit déplacé en direction de Céligny, au début de la descente.

M. Yvan RUEFF : voit deux problématiques dans la question de M. Gobet. Déplacer le seuil ralentisseur est possible, mais demandera une justification. Ensuite, la Municipalité disposera des mesures effectuées grâce au speedy dans ce secteur. La poursuite des mesures et l'affichage de la vitesse devraient constituer un premier projet intéressant pour mieux réguler la vitesse sur la route de Céligny.

M. Pascal Gobet : rappelle que le danger causé par la vitesse excessive était clairement établi. Par contre, la réalisation du trottoir qui avait été demandé s'est heurtée à des complications. La solution de déplacer le dos d'âne lui semble réalisable à un coût modéré.

M. Yvan Rueff : ajoute que la réalisation éventuelle de bandes cyclables à cet endroit créerait automatiquement le ralentissement des voitures. Il prend note de la proposition de M. Gobet.

M. Boehler : désire connaître les raisons pour lesquelles notre administration fonctionne toujours sous le régime Covid et pourquoi on ne revient pas à un fonctionnement normal ?

M. Le Syndic : le centre communal est ouvert à tout le monde. Le port du masque reste obligatoire pour la protection de notre personnel. La prise de rendez-vous est maintenue pour la rationalisation du travail des employés. Actuellement, personne ne s'en est plaint. Cela facilite l'organisation du personnel.

M. Jacques Pelichet : s'interroge au sujet d'une mise à l'enquête complémentaire concernant la route d'Eysins No 4. Les points mis à l'enquête concernent le non-respect d'une hauteur de façade, la modification de fenêtres, le déplacement d'une piscine, un local technique souterrain qui n'est pas aux normes. Comment est-il possible que de tels écarts n'aient pas pu être évités ?

M. Yvan Rueff : confirme être allé sur place pour constater les écarts mentionnés. Hauteur de l'acrotère trop élevée de 15 cm, déplacements de fenêtres de 10 à 20 cm, réduction des dimensions de la piscine, afin de l'éloigner de la propriété voisine, présence d'un abri technique souterrain non annoncé. Tous ces éléments demandent une régularisation et sont actuellement à l'enquête publique.

M. Dieslich : constate à la lecture du budget que la dépense la plus importante après la facture cantonale concerne l'éducation. Il désire connaître le coût par élève.

Mme Marie Noëlle Gay : répond qu'elle ne connaît pas les chiffres exacts.

M. le Président : les chiffres demandés seront communiqués lors de la prochaine séance.

M. Marc-Henri Barrail : constate à la lecture du plan d'investissement que la Commune se prépare à investir 31 millions, sans savoir comment les financer. Il se plaint que seuls 5 millions ont été investis lors de la législature précédente, principalement « ...dans des routes et des tuyaux... ». Il constate que pour l'année prochaine 2,2 millions seront encore consacrés aux routes.

Il se demande comment la Commune financera les autres investissements et déclare qu'il s'opposera systématiquement aux demandes de crédit pour les routes.

M. Yvan Rueff : répond que les canalisations de la Commune demandent un entretien régulier, sous risque de dégradation et d'inondation. Les riverains se plaignent rapidement en cas de problème. Du côté des routes, la dégradation est aussi rapide. Le trafic lié aux chantiers, les véhicules plus lourds, l'utilisation plus intense qu'il y a 20 ans causent des dégâts. L'entretien des routes et des tuyaux reste un gros poste qu'on le veuille ou non.

M. le Syndic : souligne que les projets prévus au budget feront chacun l'objet d'un préavis. Dans le passé, la Municipalité a investi dans la protection des infrastructures, sans cela on pourrait s'attendre à de gros dégâts.

M. Marc-Henri Barrail : demande que des priorités soient établies, car il ne sera pas possible de réaliser tous les investissements prévus dans la législature. Il regrette que seules des dépenses pour les routes et les canalisations sont prévues au budget 2022 et se demande ce que veulent les citoyens de Crans ? « ...*Une nouvelle salle communale ou la réfection de la route de Crassier ? De nouveaux vestiaires pour le football ou refaire le chemin de Bel-Air ?* ». Pour l'instant, il ne constate pas de priorité.

M. Yvan Rueff : revient sur la réalité du terrain vécue au quotidien, pompes de relevage en panne et inondation de caves chez des privés. Ces travaux urgents représentent des dépenses non négligeables, mais il assure que la Municipalité travaille actuellement sur d'autres projets.

Mme Ulrike Richardson : demande si le projet de parc à chiens est maintenu.

M. le Syndic : précise que la Municipalité ne veut pas ouvrir ce débat ce soir. Elle reviendra sur le sujet en décembre avec des informations complètes.

Mme Mélanie Gras : demande des nouvelles sur la salle de rythmique.

Mme Johana Pini : répond que des travaux intégrant l'ensemble des rénovations du Grand Pré figurent sur le plan d'investissement. Un seul préavis portera sur des améliorations énergétiques, de nouvelles tuyauteries. La salle de rythmique y est comprise.

M. Yves Fasel : demande si la commune de Crans prévoit de participer à l'événement « la nuit est belle » en 2022. Il remarque qu'en 2021, 180 communes y ont participé en éteignant les lumières de l'éclairage public.

M. Blaise Schwerzmann : demande comment la Municipalité envisage de présenter sa stratégie « vision 2040 » au Conseil.

M. le Syndic : répond que le plan de législature sera présenté lors de la prochaine séance. Ce document propose une vision des aménagements jusqu'à la fin de la législature, mais la Municipalité veut voir plus loin. Lors de sa réunion extra-muros, la Municipalité s'est penchée sur une vision étendue à l'horizon 2045.

Il n'y a plus de question, le Président remercie les membres pour leur travail.

La séance est levée à 23h00.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet



Glossaire

AJET : Association pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte (préscolaire et parascolaire)

ASCOT : Association Scolaire de Terre Saint

UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecoliers

Crèche : La Poussinière

SITSE : Services Industriels de Terre Sainte et Environs

ORPC : organisme régional de protection civile

SDC : Société de Développement de Crans

IDHEAP : Institut des hautes études en administration publique, de l'Université de Lausanne

Terre Sainte :

<https://terresainte.ch/>